DEL2026-27

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_27-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	17	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. DULAC Emmanuel (pouvoir à M. DORE Mickaël), Mme LE GOFF Lydia (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie)
Absents excusés : -

Date de convocation : 2 avril 2026
Secrétaire de séance : Mme BEGUE Kristen

27-2026 Syndicat mixte Grand Site Gâvres-Quiberon : Election des délégués

Rapporteur : Stéphanie DOYEN

Le syndicat mixte Grand site Gâvres-Quiberon regroupe les élus des 8 collectivités membres : Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Etel, Plouhinec, Lorient Agglomération (pour la commune de Gâvres) et le département du Morbihan. Il s'agit, pour la commune de Saint-Pierre-Quiberon d'élire **deux (2) titulaires et un (1) suppléant.**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (qui renvoie à l'article L.2122-7 du même code), les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Si les membres du conseil municipal ont approuvé la délibération n°21-2026, le vote se déroulera au scrutin public après dépôt des candidatures. Dans le cas contraire, le vote sera secret sauf si un quart des membres présents le demande.

Le conseil municipal est donc invité à élire **deux (2) titulaires et un (1) suppléant.**

Se portent candidats :

Titulaires : DOYEN Stéphanie, LE GOFF Lydia
Suppléant : LE LEUCH Eric

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Elit** la liste des délégués titulaires et du suppléant au Syndicat mixte Grand site Gâvres-Quiberon comme proposée ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance
Mme BEGUE Kristen

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (56 MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 8 avril 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN